

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N°230605AR105CB

**Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement - Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par Mme AGEZ Aurélie, VTPS-SAS  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à Hondschoote afin de faciliter des travaux de réparation de conduite Télécom pour Orange  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

**ARRETE**

**Article 1°** - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées 3 Rue de la Sayetterie à Hondschoote à partir du Lundi 12 juin 2023 pendant 30 jours :

- Circulation alternée manuellement
- Stationnement interdit au droit du chantier
- Vitesse limitée à 30 km/h

**Article 2°** - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.  
Les Services Municipaux, pour information et exécution.  
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.  
Mme AGEZ Aurélie, VTPS-SAS pour information et exécution.  
M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.  
M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOOTE, le 05 juin 2023

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

